



## 4. VOLET ASSAINISSEMENT, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT



# ANNEXES SANITAIRES



	Point Fort	Point Faible
<b>Zonage / SDA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• SDA réalisé en 2006</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Zonage de l'assainissement non approuvé</li><li>• Zonage à revoir en fonction des priorités environnementales et des secteurs de développement souhaités</li></ul>
<b>Assainissement Collectif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 78 % du territoire est assaini collectivement</li></ul>	
<b>Réseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réseau majoritairement de type séparatif</li><li>• Desservent les principales zones urbanisées de la commune</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Quelques tronçons restants en unitaire (travaux en projet)</li></ul>
<b>STEP</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Abandon de la STEP de St-Jeoire (2 900 EH) d'ici fin 2015 au profit de la STEP intercommunale de Marignier (70 000 EH)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• STEP de St-Jeoire saturée et obsolète</li><li>• Problème de surcharge hydraulique de la STEP de Marignier lié notamment aux eaux claires des réseaux unitaires de l'ensemble des communes collectées</li></ul>
<b>Assainissement Collectif Futur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Projets de raccordement d'un secteur actuellement en ANC</li></ul>	
<b>Assainissement Non Collectif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• +/- 22 logements recensés actuellement</li><li>• 62 % des installations contrôlées (au 17/09/2013)</li><li>• Aptitude des sols connue pour les principaux secteurs en ANC</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certains secteurs sont dépourvus de carte des sols</li><li>• De nombreuses non-conformités sur les installations contrôlées</li><li>• Développement de certains secteurs limité par les possibilités d'assainissement (aptitude des sols médiocre voire mauvaise et pas de milieu superficiel récepteur)</li></ul>



## Enjeux PLU

- 1/ Adopter les règlements relatifs à l'assainissement collectif (pour la collecte) et à celui non collectif si nécessaire**
  
- 2/ Définir un zonage de l'assainissement des eaux usées en cohérence avec les possibilités d'assainissement, les enjeux sanitaires et environnementaux (périmètres de protection des captages notamment) et les choix de développement portés par la commune**
  - *cette procédure pourra être menée conjointement à l'élaboration du PLU (enquête publique et approbation)*
  
- 3/ Réfléchir à l'opportunité de mener des opérations de réhabilitation sur les installations d'ANC les plus prioritaires en termes de dysfonctionnements sur les zones à enjeux sanitaires et/ou environnementaux**





## Enjeux PLU

- 1/ Dans le cadre de l'élaboration du zonage PLU, fixer les zones de protection et les reculs nécessaires par rapport aux:**
  - Plan de prévention des risques*
  - zones humides*
  - espace de vie des cours d'eau*
- 2/ Réaliser les aménagements nécessaires pour solutionner les dysfonctionnements et prévenir les risques connus sur le territoire communal**
- 3/ Réaliser les préconisations de travaux pour l'ouverture à l'urbanisation des zones de développement potentiel**
- 4/ Adopter un zonage de l'assainissement pour les EP assorti d'une réglementation EP incitant à la rétention systématique des EP**

### SUGGESTIONS :

**Compte tenu du grand nombre de dysfonctionnements connus, réaliser un schéma de gestion eaux pluvial**



	Point Fort	Point Faible
<b>Ressources (QUANTITATIF)</b>	En attente des éléments pour l'établissement du bilan ressources / consommations	
<b>Ressources (QUALITATIF)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Qualité bactériologique et physico-chimique satisfaisante</li><li>• Désinfection au chlore au niveau des réservoirs</li><li>• Rendement du réseau satisfaisant</li></ul>	
<b>Réseau de distribution</b>		<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de maillage des unités de distribution à l'échelle communale</li><li>• Pas de maillage de sécurisation avec les communes voisines</li></ul>
<b>Réservoirs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sécurité d'approvisionnement suffisante</li></ul>	
<b>Défense Incendie (DECI)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• +/- 75 PI couvrent l'ensemble du territoire urbanisé de la commune</li><li>• Volume de défense incendie supérieur à 120 m<sup>3</sup></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certains PI ne sont pas conformes</li><li>• DECI à renforcer sur plusieurs secteurs</li></ul>



## Enjeux PLU

**1/ Définir et adopter le schéma de distribution d'eau potable sur la commune afin de déterminer les zones desservies par le réseau de distribution, pour lesquelles une obligation de desserte s'applique.**

- *En l'absence de schéma de distribution d'eau potable, l'obligation de desserte qui incombe à la commune peut s'étendre à l'ensemble du territoire communal (art. L 2224-7-1 du CGCT).*

**2/ Dans la définition du projet de zonage PLU, fixer les zones de protection et les reculs nécessaires par rapport aux périmètres de protection des captages**

**3/ Maintenir et améliorer le niveau de performance du réseau de distribution d'eau potable (rendement)**

**4/ Améliorer l'étendue et la qualité de la couverture de la défense incendie**



	Point Fort	Point Faible
<b>Ordures Ménagères</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collecte en porte à porte 2 fois par semaine</li></ul>	
<b>Tri Sélectif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En place</li><li>• Collecte en Points d'Apport Volontaire</li><li>• Mise à disposition à un tarif préférentiel de composteurs individuels par le SIVOM de la Région de Cluses</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ratio de déchets recyclables collectés (/an/hab) perfectible</li></ul>
<b>Compostage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Compostage des déchets issus d'un restaurant sur Saint-Jeoire</li><li>• Projet de compostage des déchets de la cantine du collège</li></ul>	
<b>Déchetteries</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accès aux 2 déchetteries intercommunales</li><li>• Projet de 2 nouveaux sites de remplacement sur St-Jeoire et Peillonex</li></ul>	
<b>Déchets des professionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tri sélectif du papier des entreprises sur Saint-Jeoire</li><li>• Déchets spécifiques gérés par des filières privées spécifiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de redevance spéciale (mais en projet)</li></ul>
<b>Déchets Inertes</b>		<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de site public existant à l'échelle communale et intercommunale</li></ul>





## Enjeux PLU

### 1/ Ordures ménagères

- *Réflexion sur l'évolution du mode de collecte avec la mise en place de conteneurs semi-enterrés ou enterrés.*
- *Réflexion sur la mise en place de la taxe incitative (TEOMI) (d'ici 5 à 10 ans)*
- *Aménagement en cours: mise en place de conteneurs sur le Pré de Foire.*

### 2/ Tri sélectif

- *Diagnostic en cours sur le parc des conteneurs de la CC4R. Cette étude aboutira à un plan de rénovation des conteneurs, avec pour certains conteneurs aériens le remplacement par des conteneurs semi-enterrés ou enterrés.*
- *Aménagement en cours: mise en place de conteneurs en remplacement des colonnes aériennes sur le Pré de Foire.*

### 3/ Compostage

- *Projet de mise en place du compostage des déchets de restauration scolaire au niveau du collège Gaspard Monge de St-Jeoire.*

### 4/ Déchetteries

- *En 2015-2016, à la faveur de la création de deux zones d'activités, les déchetteries communautaires seront relocalisées sur les communes de St-Jeoire et Peillonex, avec la mise en service de nouveaux équipements.*

### 5/ Déchets des professionnels

- *Réflexion sur la mise en place, d'ici 1 à 3 ans, de la redevance spéciale ainsi que la facturation des dépôts en déchetteries.*

### 6/ Déchets Inertes:

- *Mise en place souhaitable d'une aire d'accueil des déchets inertes à l'échelle communale ou intercommunale.*



# PAYSAGE





## constat

- Un territoire aux paysages diversifiés :
- grandes prairies à préserver
  - le Môle
  - le Massif des Brasses
- Un territoire typique et dont le paysage caractérise l'identité







## *constat*

Présence de l'eau comme un véritable traceur sur le territoire qui sera à préserver pour la qualité du cadre de vie.

Nombres d'éléments du patrimoine bâti et naturel remarquables à préserver.





## *constat*

Une urbanisation dont les limites menacent les espaces naturels de qualité

Le front urbain inquiète ainsi le paysage et l'identité même de la commune.







## *constat*

Saint-Jeoire possède un centre bourg parfaitement identifié, avec une armature propice au développement urbain.

Il s'agit de préserver et de conforter ce cadre urbain pour limiter le mitage par ailleurs.





## Enjeux PLU

**1/ Définir et identifier des limites lisibles d'urbanisation afin de lutter contre le mitage des espaces naturels de qualité.**

**2/ Préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel ainsi que les paysages ordinaires**

**3/ Conforter les traceurs naturels qui font la qualité des espaces urbains ( l'eau, les espaces tampons isolant les voies des habitations...)**

**4/ Renforcer une dynamique urbaine que Saint Jeoire a pu connaître autrefois en revalorisant le centre bourg**

- *Requalification de la place centrale*
- *Politique de stationnement*
- *Liaisons modes actifs*



# ENVIRONNEMENT



## Les espaces naturels d'intérêt majeur



### Les données d'inventaires

La ZNIEFF de type 1 de la Plagne, Bois de l'Herbette, le Chaffard  
La ZNIEFF de type 1 du Môle et son flanc sud  
La ZNIEFF de type 1 des gorges du Risse à l'amont de Pouilly



## Les espaces naturels complémentaires

### Les milieux forestiers



Les milieux forestiers sont particulièrement bien représentés sur la commune de Saint-Jeoire, tant sur les contreforts de la pointe des Brasses que le versant nord du Môle. L'amplitude altitudinale comprise entre 600 et 1800 mètres, ainsi que la variété des expositions et des natures de sols, favorisent la présence de groupements variés, constitués de la hêtraie, la hêtraie sapinière enrésinée d'épicéas, la chênaie-érabiale, l'érablaie à mégaphorbiale, la pessière...

Les massifs forestiers accueillent des populations d'ongulés sédentaires ou davantage fluctuantes (cerfs, chevreuils, sangliers). Renards, martres, belettes, foulnes, blaireaux, écureuils sont les autres mammifères recensés.

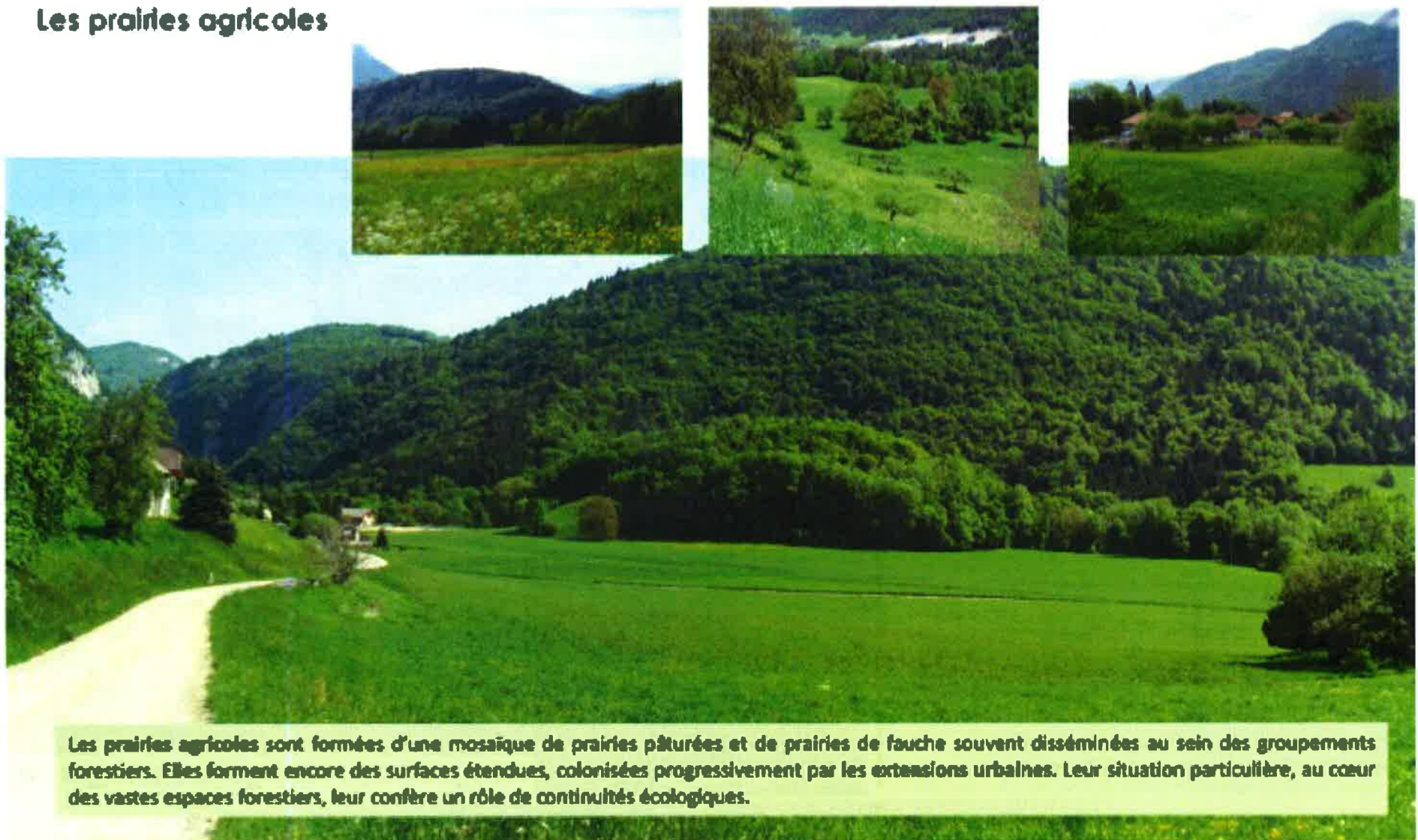
L'avifaune forestière est représentée par l'épervier d'Europe, la buse variable, la bondrée apivore, le pic épeiche, le pic noir, les roitelets, les grives, les mésanges...





## Les espaces naturels complémentaires

### Les prairies agricoles



Les prairies agricoles sont formées d'une mosaïque de prairies pâturées et de prairies de fauche souvent disséminées au sein des groupements forestiers. Elles forment encore des surfaces étendues, colonisées progressivement par les extensions urbaines. Leur situation particulière, au cœur des vastes espaces forestiers, leur confère un rôle de continuités écologiques.



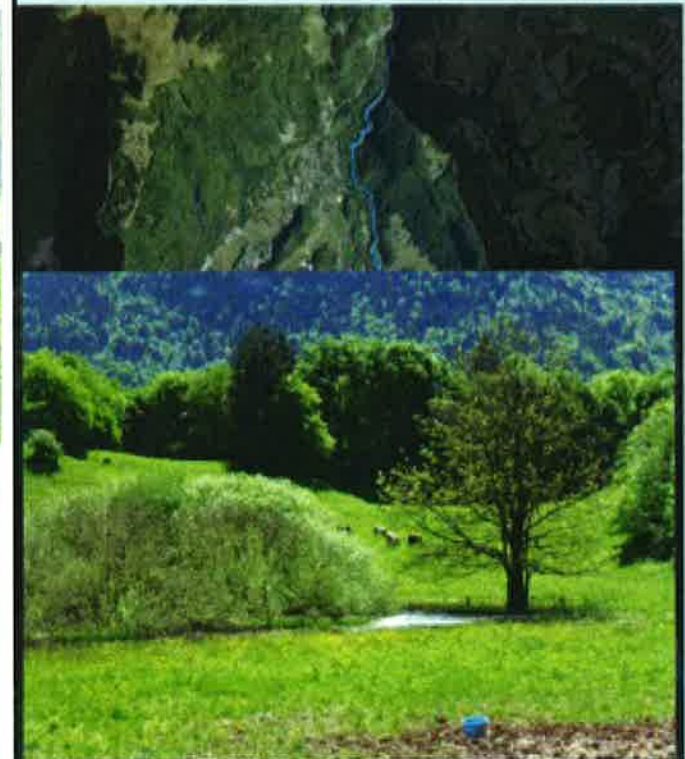
## Les espaces naturels complémentaires

### Les milieux aquatiques : cours d'eau



Le Risse présente de très faibles densités de truite, mais une population de chabot conforme. Le Risse montre également des densités plutôt faibles de frayères sur les différents secteurs étudiés (4 tronçons répartis de 400 à 1200 m). Quelques géniteurs ont pu être observés sur les frayères notamment en amont de Mégevette sur des secteurs connaissant des à sec réguliers. Le ruisseau d'Hisson est particulièrement productif du point de vue piscicole. Il représente une potentialité supplémentaire en termes de zone de reproduction et de maturation des alevins. La plaine alluviale et le cours du Hisson, dont les débits sont extrêmement faibles voire nuls en étiage, la présence de zones humides sur l'amont et de zones de frayères à truite en hiver, confèrent au Hisson une forte sensibilité naturelle.

Le Giffre et le Risse font l'objet d'un contrat de rivière qui a été signé le 06 avril 2012. Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Abords (SM3A) a été désigné maître d'ouvrage des opérations liées à la gestion des inondations, à la restauration des milieux aquatiques et au volet communication. Le Giffre est inclus dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en cours d'élaboration sur le bassin versant de l'Arve.



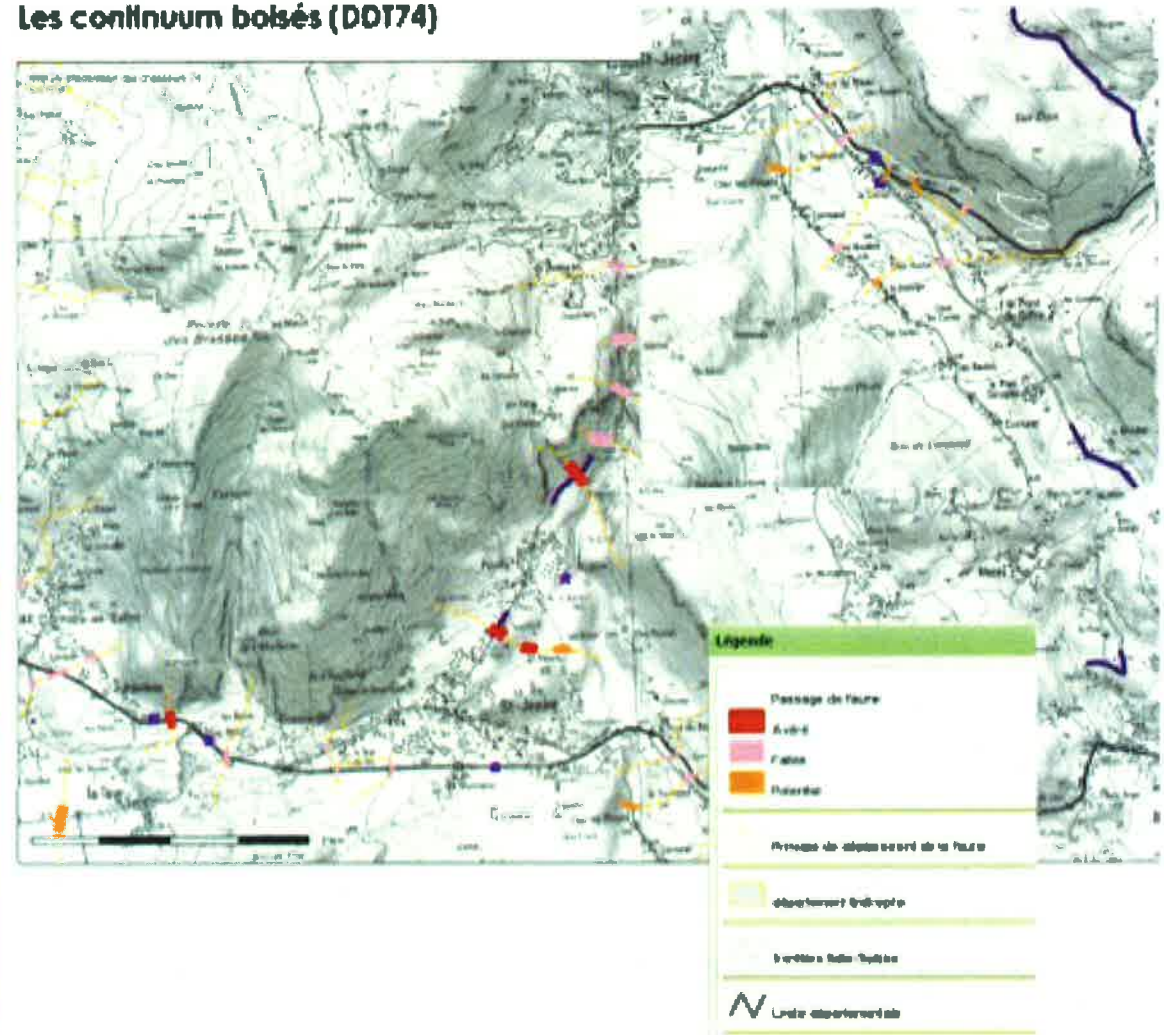


## La dynamique écologique

Deux sources de données identifient les corridors écologiques du territoire de Saint-Jeoire et ses franges.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Les continuum boisés (DDT74)





La dynamique écologique



## Biodiversité & milieux naturels – Atouts et faiblesses

Critères d'évaluation	Atouts	Faiblesses
1 – Les espaces naturels d'intérêt majeur	Le territoire comporte des espaces naturels à forte valeur patrimoniale identifiés au travers de données d'inventaires.	
2 – Les milieux naturels complémentaires	Les vastes ensembles forestiers, les cours d'eau et les prairies agricoles constituent les réservoirs complémentaires.	
3 – La dynamique écologique	Les prairies agricoles jouent un rôle stratégique dans la dynamique écologique des espaces naturels.	<b>La fonctionnalité des échanges inter-massifs est pénalisée par l'étalement urbain et les voiries.</b>





## Biodiversité & milieux naturels – Enjeux

Enjeux	Orientations possibles
La préservation des réservoirs de biodiversité et de leurs fonctionnalités.	Classement spécifique au projet de PLU et règlement adapté.
La préservation des espaces naturels et agricoles stratégiques pour la biodiversité du territoire et la dynamique écologique.	Zonage spécifique des continuités écologiques au titre de l'article L123-1-5-III-2° du CU



## La qualité des eaux superficielles



Les données disponibles concernent le Giffre, le Risse et le ruisseau d'Hisson.

Elles résultent des campagnes d'analyse de la qualité de l'eau réalisées par le Conseil Général 74 et dans le cadre du contrat de rivières Giffre et Risse.

### Le Giffre

La qualité physico-chimique est globalement satisfaisante.

La qualité biologique retenue apparaît dégradée (qualité médiocre) sur le Giffre au niveau de la station en amont immédiat de la confluence du Risse et du Giffre, située à proximité d'une carrière et au niveau d'une centrale hydroélectrique. Une dégradation moins prononcée (qualité moyenne) est enregistrée ensuite ainsi qu'en fermeture de bassin en amont du rejet de la station d'épuration de Marignier.

A ce jour, la principale source responsable de la pollution de l'eau est le déficit de collecte des eaux domestiques, et en particulier de l'assainissement collectif.

### Le Risse

La qualité physico-chimique était globalement bonne lors de la campagne 2007/2008.

La qualité biologique apparaît dégradée (qualité médiocre). A noter que la qualité biologique apparaissait très bonne et bonne, respectivement, au niveau des deux stations amont. La qualité en fermeture de bassin est au final bonne attestant d'une certaine récupération du cours d'eau en terme de qualité écologique, ceci d'autant plus que la qualité biologique du Hisson, son affluent est moyenne.

### Le Hisson

La qualité physico-chimique était globalement bonne lors de la campagne 2007/2008. Le cours d'eau possède une qualité hydrobiologique moyenne.



## Les nuisances sonores



Les nuisances sonores susceptibles d'affecter la commune de Saint-Jeoire sont principalement liées aux infrastructures routières et aux activités des carrières.

Classée en catégorie 3, la RD 907 est soumise à une bande de protection de 100 mètres de large de part et d'autre des bords de chaussées, à l'intérieur de laquelle les bâtiments doivent être dotés d'équipements d'isolation acoustique contre les bruits extérieurs.

La RD 26 est également classée en catégorie 3 jusqu'au Pont du Giffre

## Les nuisances induites par les activités industrielles

La préfecture recense trois établissements industriels de type « Installation Classée pour la Protection de l'Environnement » (ICPE) sur le territoire de Saint-Jeoire.

- la société Clariant
- la carrière Socava
- la carrière Rossetto



Les nuisances induites par les exploitations de matériaux

- nuisances sonores
- vibrations du sol
- émissions de poussières





## L'eau

**La ressource mobilisable et les réservoirs**

*Des données spécifiques à l'AEP seront présentées par le Bureau Nicot en juin.*  
 Des ressources potentiellement exploitables et liées à la nappe de l'Arve et à la nappe du Giffre sont en cours d'étude dans le cadre du SAGE du bassin de l'Arve.  
 Plusieurs réservoirs d'eau sont répertoriés sur Saint-Jeoire :

- les cours d'eau
- les aquifères souterrains
- la retenue collinaire des Brasses

**Les usages**

**L'AEP, la neige de culture, l'hydroélectricité, les activités récréatives**

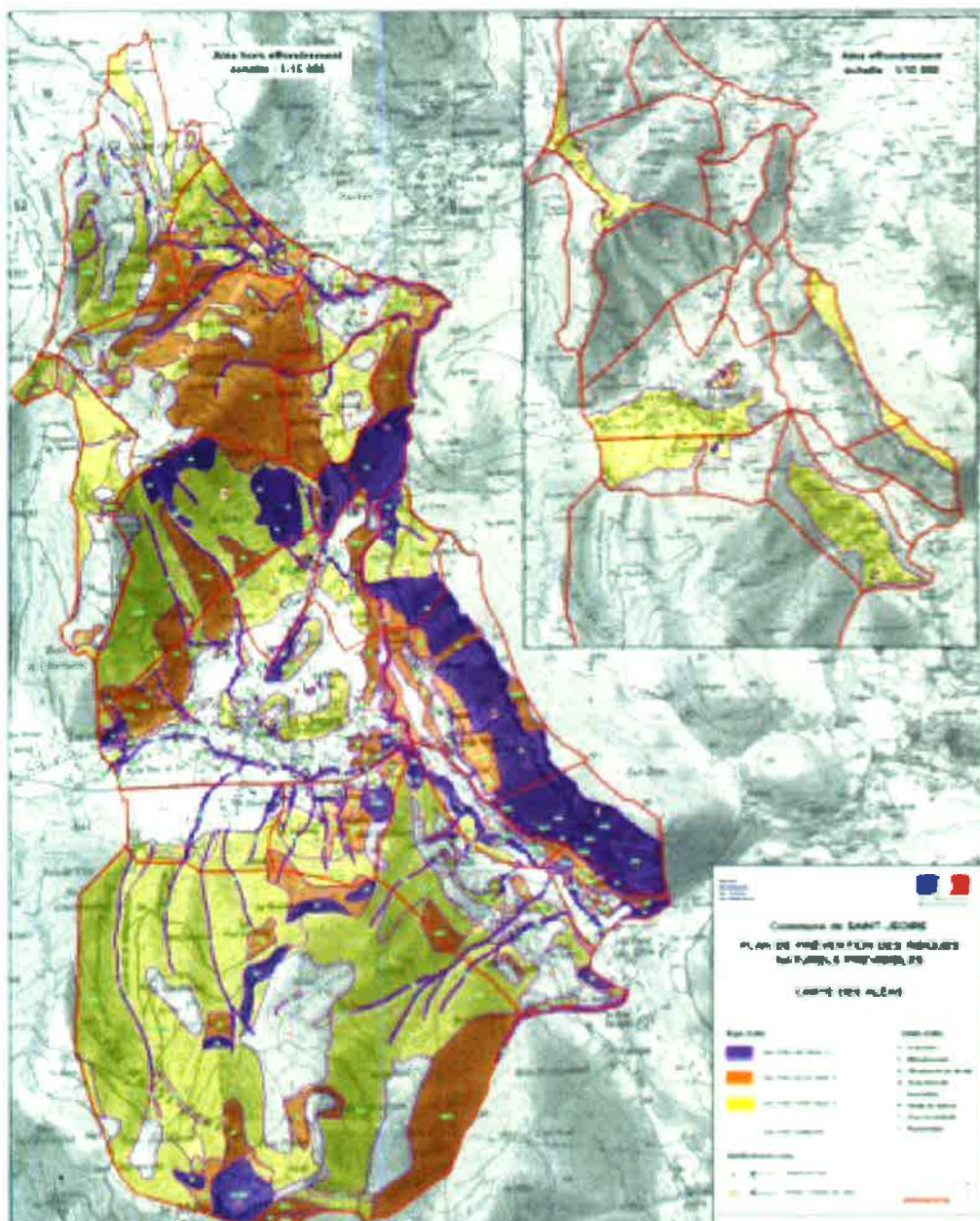
L'eau destinée à la fabrication de la neige de culture est prélevée dans une retenue collinaire de 50 000 m<sup>3</sup> qui a été réalisée en 2010. Environ 8 hectares du domaine skiable sont enneigés par la neige de culture. L'objectif serait d'atteindre 12 hectares afin de conforter l'enneigement des secteurs dédiés à l'apprentissage du ski.

La prise d'eau de Pouilly est située sur le bief des Moulins affluent de rive droite du Risse. L'eau est dérivée vers la centrale située en bordure du Risse, soit une chute de 61 m.

La puissance maximum brute est de 60 kW, le débit d'équipement de 0,13 m<sup>3</sup>/s. S'agissant d'une installation antérieure à 1919 et dont la puissance n'excède pas 150 kW, l'autorisation en cours est sans limitation de durée.







La commune est soumise à plusieurs aléas naturels : séismes, effondrements, avalanches, glissements de terrain, chutes de blocs et crues torrentielles.

La commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 03 août 2012.

En vue de l'application de règles de construction parasismique, un « zonage sismique » de la France a été établi en 1985 et rendu officiel sous la forme d'une liste cantonale annexée au décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique. Le nouveau zonage sismique est entré en vigueur au 01 mai 2011.

Saint-Jeoire se situe dans une zone de sismicité 4, c'est-à-dire moyenne, où les règles parasismiques doivent être respectées pour la construction.





## Concertation





## La concertation est ouverte à tous

**La municipalité a délibéré sur les modalités de concertation le 04 décembre 2014. Cette dernière est affichée en Mairie. Vous pourrez faire part de vos observations :**

**Lors de cette réunion :**

- **Présentation de la synthèse du diagnostic**
- **Présentation du PADD**
- **Présentation du PLU avant arrêt par le Conseil Municipal**



→ À travers un livre blanc (registre) mis à disposition du public au secrétariat de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie pour vous exprimer.

**Vous serez informés de la concertation :**

**Par voie de presse**

**Par affichage en Mairie, et sur les lieux habituels d'affichage disséminés sur le territoire communal.**

**Les documents d'étude seront mis à disposition du public en Mairie au fur et à mesure de leur production.**

**Le projet de PLU sera mis à disposition du public pendant un mois en Mairie avant qu'il soit arrêté par le Conseil Municipal.**

**Au vu des remarques recueillies, le Conseil Municipal tirera le bilan de la concertation. Cette dernière pourra influencer la réflexion sur le projet de PLU avant son arrêt.**